



Les orthophonistes refusent les mesures inutiles du gouvernement face aux inégalités d'accès aux soins de rééducation

Lors de la deuxième réunion du groupe de travail, consacrée à l'attractivité des métiers de la rééducation dans la fonction publique hospitalière (FPH) le 8 avril, le **Ministère des Affaires sociales et de la Santé a présenté un projet de décret inadapté et incohérent.**

Il s'agirait de proposer une prime mensuelle de 120 euros bruts aux seuls orthophonistes et masseurs-kinésithérapeutes de la fonction publique hospitalière. De plus **cette prime ne s'adresserait pas à l'ensemble des professionnels.**

Pour en bénéficier il faudrait :

- exercer dans une zone avec « *un risque significatif de fragilisation de l'offre de soins* »,
- être titulaire (les contractuels qui deviennent majoritaires sont ignorés),
- qu'elles soient proposées par les directeurs d'établissements, et uniquement si le directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS) est d'accord.

Et cette prime ne durerait que trois ans. **Autant dire que peu de professionnels y auront droit !**

Mais les orthophonistes ne sont pas dupes : **depuis le début de l'année nous exigeons une inversion du calendrier pour justement éviter ce genre d'annonces complètement inadaptées.**

Les systèmes de primes créent des inégalités de traitement qui nuisent encore à la qualité de travail des équipes hospitalières déjà très fragilisées. Ces primes ne sont pas prises en compte pour la retraite des agents et sont l'expression de la précarisation des carrières et des emplois. **De plus, face à des salaires de base inadaptés (1,03 SMIC pour les orthophonistes ayant un diplôme reconnu bac+5), celles-là ne peuvent rien régler.**

Comme vous l'aurez compris, les primes aggravent les inégalités et la précarité. Le niveau et la complexité des critères d'attribution ne sont évidemment pas une solution sérieuse à l'absence d'attractivité des salaires...

Le gouvernement n'a manifestement aucune volonté réelle de mettre fin aux inégalités d'accès aux soins dénoncées partout et par tous. Les orthophonistes continuent de réclamer **la seule et unique solution solide et sérieuse : la mise à niveau des grilles salariales en fonction de notre niveau de diplôme, de qualification, des compétences et des responsabilités des différents professionnels.**

De plus, nous rappelons que débiter les négociations en traitant des primes et non pas des grilles salariales est totalement incohérent et ne permet pas de travailler sérieusement sur l'attractivité des métiers de la rééducation dans la fonction publique hospitalière.

L'intersyndicale et les étudiants continuent à appeler à la mobilisation contre ce simulacre de négociation.

CONTACTS PRESSE

CFTC Santé et Sociaux : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

UFMICT-CGT : Claire DELORE 06 33 82 25 90

FNEO : Héloïse HERVY 06 99 63 01 11 / Marie NEGRON 07 63 64 01 11

FNO : Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56

FO Santé-Sociaux : Denis BASSET 06 70 48 34 94 / Christine ARCAY 06 82 29 78 47

FOF : Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

SUD Santé-Sociaux : Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96

UNADREO : Fabienne VANNIER 06 17 89 51 99

CFO : Sylvia TOPOUZKHANIAN 06 19 23 28 55